



demande de qualification

Centre Wilderton Concours d'art public

Une installation permanente et extérieure d'art public à
Montréal, Québec

Les artistes et/ou les équipes d'artistes sont invités à présenter leurs qualifications dans le cadre d'un concours ouvert, avec jury, pour la création d'une œuvre d'art public au Centre Wilderton.

Budget:	100 000 \$ CA + taxes (voir la section budget en page 7 pour les inclusions et les exclusions)
Date limite pour déposer la DDQ :	Dimanche 23 juillet 2023 à 22 h (heure de l'Est)
Sélection des demi-finalistes :	Lundi 14 août 2023
Dépôt du concept:	Dimanche 15 octobre 2023
Présentation des demi-finalistes au jury :	Lundi 23 octobre 2023 (en personne, lieu à déterminer)
Annonce du finaliste sélectionné :	Jeudi 26 octobre 2023
Fabrication :	Novembre 2023 - Avril 2024
Installation :	Printemps 2024

La sélection se fait en deux phases. Pour le moment, les artistes doivent seulement déposer leur qualification. Compte tenu de la quantité de DDQ anticipée, seuls les demi-finalistes sélectionnés seront contactés. Ceux-ci devront déposer leur concept à la phase 2, et recevront une somme en espèces de 2 000 \$ CA (incluant toutes dépenses) pour développer leur concept et budget en détails et construire une maquette, avant la présentation au jury. Les artistes doivent être résidents permanents ou citoyens canadiens pour que leur qualification soit considérée.

Nous remercions tous les artistes pour leur intérêt.

À propos de FCR

FIRST CAPITAL REIT [TSX: FCR] First Capital possède, exploite et construit des centres commerciaux à ciel ouvert rattachés à des épiceries, dans des quartiers caractérisés par les meilleures conditions démographiques du Canada. FCR croit fermement qu'en investissant dans l'urbanisation diversifiée, nous contribuons à bâtir des quartiers prospères dans des collectivités dynamiques, où la population vit, travaille et se divertit.

Pour de plus amples informations sur FCR, visitez notre site Web : www.fcr.ca

À propos de Zebra Public Art Mgmt.

Zebra Public Art Management est une firme de consultation en gestion artistique, spécialisée dans l'art public. Elle crée, planifie, gère et fait la promotion de projets grâce à ses installations artistiques et ses événements culturels. Les services de Zebra comprennent la prise en charge de toutes les phases des projets d'art public, ainsi que la création et la conception de concours auprès d'artistes compétents et compétentes pour signer les expositions et produire les événements artistiques ou les festivals d'art.

Les pratiques des cofondatrices de ZEBRA sont profondément enracinées dans leur expérience en architecture et en esthétique urbaine, en planification d'événements et en gestion de projets, en plus d'être enrichies par leur formation en immobilier.

Le site Web de Zebra est : <http://zebrapublicart.com>

Les initiatives du programme artistique de FCR

Au cours des 12 dernières années, First Capital a soutenu les artistes et investi dans nos collectivités. Nous organisons des concours d'art public et sommes partenaires de grandes écoles d'art à travers le pays. Ces œuvres d'art public mémorables animent les conversations et sont un lieu de rassemblement pour nos voisins et notre collectivité.

Nous croyons que l'art doit sortir des galeries pour être vu, expérimenté et apprécié régulièrement dans les espaces publics. Dans ce but, nous étendons notre réseau artistique pour y inclure des artistes locaux expérimentés et lançons des concours d'art public sur des propriétés urbaines à travers notre portfolio national. En plus de contribuer à l'esthétique culturelle de nos quartiers et d'encourager la fierté collective, nous offrons à des artistes la possibilité de présenter et promouvoir leurs œuvres d'art.

FCR a plus de 30 œuvres d'art public permanentes dans son portfolio au Canada.

Le Centre Wilderton : introduction et présentation

FCR est à la recherche de qualifications d'artistes et/ou d'équipes d'artistes afin de sélectionner jusqu'à cinq propositions à la deuxième phase du concours, pour une installation extérieure et permanente d'art public.

L'artiste ou l'équipe d'artistes sélectionné sera responsable de la création, la fabrication et l'installation de l'œuvre et travaillera avec FCR et Zebra Public Art Mgmt. pour sa réalisation au printemps 2024.

Le Centre Wilderton est stratégiquement situé dans l'un des quartiers les mieux établis au Canada grâce à sa densité, sa diversité et ethnique et son orientation famille. Au milieu d'un développement résidentiel et entouré d'écoles et d'hôpitaux, le centre est aussi à distance de marche de deux métros et d'une station de train léger sur rail. L'installation d'un nouveau feu de circulation et d'un arrêt d'autobus sur place rendent le centre accessible pour les achats du quotidien.

Ce centre de pointe à usage mixte s'étale sur plus de 130 000 pi² de surface commerciale où se trouvent un grand Metro et un Pharmaprix.

Pour de plus amples informations sur le Centre Wilderton, telle que la démographie, rendez-vous à [Centre Wilderton – First Capital \(fcr.ca\)](http://CentreWilderton-FirstCapital(fcr.ca))

Critères d'admission

Nous invitons les artistes intéressés, résidents permanents ou citoyens canadiens, à déposer leur qualification pour qu'elle soit considérée à la première phase de ce processus d'art public en deux phases. Les participants et participantes doivent être reconnus en tant qu'artiste ayant déjà créé des projets d'art public.

Les personnes intéressées doivent être des artistes professionnels. Les architectes et les designers/studios de création ne seront pas admis pour ce projet.

Les finalistes doivent être couverts par une assurance adéquate, depuis la signature du contrat jusqu'à la fin des travaux, lorsque l'œuvre d'art sera cédée par écrit à FCR. L'assurance dommage et responsabilité civile doit être de 2 000 000 \$.

Nous encourageons tous les artistes qualifiés à nous contacter pour toute demande.

Questions et renseignements

First Capital REIT ("FCR") demande que toute correspondance soit envoyée à sa consultante en art public, Zebra Public Art Mgmt. – Alex Correia.

Courriel : alex@ZebraPublicArt.com **Téléphone :** 416-871-5566

Emplacement de l'art public

Veillez vous référer à la page Web [Centre Wilderton – First Capital \(fcr.ca\)](http://Centre Wilderton – First Capital (fcr.ca)) pour le plan du site « SITE PLAN » et pour plus de photos de la propriété.

L'emplacement ou les emplacements identifiés accueilleront une ou des œuvres d'art : que ce soit une sculpture, une gravure, une œuvre en métal, une architecture particulière, de la technologie digitale, des éléments paysagers ou toute autre forme jugée appropriée.

L'œuvre d'art sera située entre deux bâtiments (l'un en face de l'autre) occupés par des détaillants tels que Tim Hortons, Domino's Pizza, Bubble Tea et Vidéotron. Cette zone est le point central du site et la passerelle la plus utilisée par les piétons – qu'ils soient étudiants, résidents ou clients. C'est aussi un endroit où la clientèle se réunit et profite des nombreuses offres des commerces du centre; des tables et des chaises sont installées un peu partout sur le terrain.

L'œuvre d'art peut être dispersée dans l'espace identifié ci-dessous (la zone à l'intérieur du rectangle orange) ou se présenter comme une pièce centrale. Nous laissons le choix aux artistes et/ou aux équipes d'artistes de proposer ce qui leur semble le plus approprié pour cet endroit et selon leur concept respectif. Il s'agit d'une opportunité indéniable pour une installation d'art public, due à la visibilité et à l'usage de cette aire.

Nous recommandons fortement aux artistes intéressés d'aller visiter le site. Vous verrez qu'il y a maintenant des arbres d'installés dans les boîtes en béton encadrées ci-dessous.





L'image ci-dessus montre le chemin d'accès au centre et l'espace pour l'art public à Wilderton

FCR s'intéresse à la création d'une nouvelle pièce d'art pour l'embellissement de l'espace public au Centre Wilderton.

L'objectif de ce projet d'art public est :

- De rendre l'espace public plus stimulant, joli et égayé;
- D'inspirer et d'attirer l'attention des résidents et des visiteurs;
- De développer un sens de fierté et d'identité collectives par la création de l'œuvre.

Paramètres de conception de l'œuvre d'art

L'œuvre doit correspondre aux paramètres de conception suivants :

- Être relationnelle, amusante et connectée à la réalité quotidienne.
- Émerger, être visible et ne pas se fondre dans l'esthétique des bâtiments/de l'environnement avoisinant.

- Être originale et démontrer un concept de haute qualité et d'excellentes compétences techniques dans l'exécution.
- Exprimer l'air du temps.
- Prendre en considération la proximité des locataires et des devantures (c.-à-d. ne pas bloquer la visibilité des locataires ni de leur affichage).
- Être construite dans du matériel durable et permanent; tenir compte les conditions environnementales du climat de Montréal (les nombreuses variations de température, les cycles climatiques et l'exposition au soleil).
- Le ou les artistes sélectionnés auront accès aux services d'ingénieur calcul de structure de FCR.
- Être attachée de façon sécuritaire au site.
- Le plus possible, être résistante au vandalisme (si applicable).
- Être conçue pour permettre l'accessibilité et l'entretien.
- Ne pas interférer avec la gestion, la facilité d'entretien et l'accès aux bâtiments.
- S'assurer que l'œuvre ne pose aucun risque de blessure pour le public.
- Il n'y a pas de limite au nombre d'éléments de sculpture; il peut y avoir plusieurs éléments dispersés ou un seul élément.

Phases du concours

L'œuvre de commande sera sélectionnée par un processus en deux phases :

- La première phase réduira la liste jusqu'à un maximum de cinq candidats et/ou candidates, évalués sur leur qualification.
- Les artistes sélectionnés devront visiter le site pour se familiariser avec la propriété et le secteur.
- Une somme de 2 000 \$ (incluant toutes dépenses, y compris pour la maquette) sera versée à ces candidats et candidates pour produire leur proposition.
- À la deuxième phase du concours, le jury choisira une œuvre d'art en se basant sur la proposition des projets complets, incluant les maquettes des artistes sélectionnés.

À la deuxième phase, les demi-finalistes présenteront leur proposition et leur maquette en personne, devant un jury, le lundi 23 octobre 2023; le lieu et l'heure de rendez-vous seront communiqués aux candidats et candidates à l'approche de la date.

Le jury ferait une sélection finale le jeudi 27 octobre 2023.

Zebra communiquera la décision du jury par courriel et/ou par téléphone aux demi-finalistes.

Le jury et les critères de sélection*

Le comité de sélection sera composé de cinq membres : deux représentants de FCR, deux personnes expérimentées dans les domaines de l'art ou de la culture (dont une personne issue de la collectivité) et un professionnel de la conception**.

Le jury évaluera chaque candidat et candidate à partir des critères suivants :

- Évaluation artistique : travail vigoureux, original, contemporain et innovant.
- Un excellent sens des proportions et l'habileté à créer une œuvre d'art durable et permanente.
- Des habiletés confirmées à travailler dans un environnement d'équipe.
- Des preuves d'habileté à compléter le projet tel que proposé dans le respect des échéances et du budget.

* Toutes les décisions du jury sont finales. Le jury n'est dans l'obligation de sélectionner aucun des finalistes. First Capital REIT se réserve le droit de relancer l'invitation et/ou de révoquer l'appel d'offre et/ou le projet d'art public.

** La composition du jury est sujet à changement.

Budget

Le budget pour l'exécution du travail au complet est d'un maximum de 100 000 \$ CA + taxes.

Le budget de l'œuvre d'art doit inclure tous les frais, y compris (sans s'y limiter) les frais d'artiste, le matériel, la fabrication de l'œuvre, l'éclairage/électricité constituant la pièce, la préparation du site et la main d'œuvre, les coûts de création architecturale, les travaux à faire sur terrain sous-jacent (si applicable), la remise et le transport de l'œuvre, les services de création architecturale, l'installation et les frais d'assurance de la responsabilité civile et des risques spéciaux.

Échéances

Date limite pour déposer la DDQ :	Dimanche 23 juillet 2023 à 22 h (heure de l'Est)
Sélection des demi-finalistes :	Lundi 14 août 2023
Dépôt du concept:	Dimanche 15 octobre 2023
Présentation des demi-finalistes au jury : (en personne, lieu à déterminer)	Lundi 23 octobre 2023
Annonce du finaliste sélectionné :	Jeudi 26 octobre 2023
Fabrication :	Novembre 2023 - Avril 2024
Installation :	Printemps 2024

Exigences pour le dépôt

Phase 1 – Les artistes doivent déposer une proposition complète, incluant les éléments suivants :

- Curriculum Vitae : expérience professionnelle détaillée en tant qu'artiste, expérience antérieure en art public et toute autre information pertinente; maximum de trois pages : les équipes d'artistes doivent inclure le CV de chacun des membres de l'équipe (document PDF);
- Documentation visuelle : œuvres d'art antérieures (maximum de 10) qui représentent le mieux le portfolio des artistes. L'information doit aussi inclure le titre, les dimensions, le média, le budget, l'emplacement et la date d'exécution (document PDF);
- Déclaration de l'intérêt : description d'une page (maximum) sur les raisons de votre intérêt envers ce projet, la façon dont il est relié à votre pratique artistique et la façon dont vous approcheriez ce projet en tant qu'artiste (document PDF);
- Références : nom et coordonnées d'au moins trois références qui pourront parler de votre expérience en exécution et en collaboration dans le cadre de vos projets antérieurs sélectionnés.

Veillez envoyer les documents requis à info@zebrapublicart.com.

La taille des documents ne peut excéder 10 Mb. Si les pièces jointes dépassent cette limite, l'artiste devra plutôt soumettre un lien pour télécharger les documents à partir d'une plateforme d'hébergement sécurisée tierce telles que Google Drive, Dropbox ou WeTransfer.

Date limite pour la phase 1 – Dépôt de la DDQ : Dimanche 23 juillet 2023 à 22 h (HE)

Phase 2 – Pour les demi-finalistes seulement

Les demi-finalistes créeront une proposition et déposeront les éléments suivants :

- Proposition (dactylographiée, 4 pages maximum, document PDF) : une description écrite et détaillée de l'œuvre d'art proposée – identification des idées principales, de l'expérience, du raisonnement des concepts/idées proposés et des stratégies pour la pièce d'art, et du matériel sélectionné incluant une explication des méthodes de fabrication.
- Images digitales (documents PDF) : des images de l'œuvre d'art proposée positionnée dans l'emplacement de l'art public sont obligatoires.
- Budget (dactylographié, format PDF/EXCEL) : un budget détaillé avec la ventilation des coûts pour l'exécution du projet suggéré.
- Échéances (dactylographié, format PDF) : proposer des échéances réalistes pour la fabrication et l'installation.
- Maquette : tous les artistes doivent présenter une maquette au jury le lundi 23 octobre 2023, soit en format physique, soit en format électronique 3D détaillé, en plus du matériel pour leur présentation respective.

Les demandes d'information doivent se faire par courriel à alex@zebrapublicart.com.

Décision finale

FCR se réserve le droit de ne pas sélectionner de gagnant ni de gagnante si aucune proposition n'est jugée appropriée.

Droits de propriété

L'artiste ou les artistes sont conscients et consentent à ce que FCR soit propriétaire de l'œuvre installée au Centre Wilderton, incluant tous les droits d'auteur, s'ils sont sélectionnés comme gagnants du concours.

L'artiste et FCR acceptent que l'artiste conserve les droits moraux sur l'œuvre. FCR s'assurera que le nom du créateur ou de la créatrice et le titre de l'œuvre d'art soient identifiés dans toute photographie, vidéo ou autre média, si FCR vient à utiliser la pièce d'art, que ce soit à des fins promotionnelles ou autres.

Coordonnées

Pour toute information additionnelle concernant cette invitation, veuillez contacter la consultante en projet, Alex Correia de Zebra Public Art Mgmt.

Courriel : alex@ZebraPublicArt.com Téléphone : 416-871-5566

Exigences subséquentes pour l'artiste sélectionné :

- Contrat : FCR et l'artiste entreront dans une entente contractuelle. Aucune dépense ne devrait être encourue avant que les deux parties n'aient signé le contrat et qu'elles n'en aient reçu une copie.
- Rapports de progression : Le ou les artistes doivent fournir un rapport de progression bihebdomadaire à Zebra Public Art Mgmt., à partir du début du contrat, jusqu'à l'installation de l'œuvre.
- Plaque d'identification : FCR coordonnera la conception (conjointement avec l'artiste), la production et l'installation d'une plaque d'identification pour l'œuvre d'art, avant le dévoilement officiel.
- Entretien : FCR s'occupera de l'entretien et de la préservation de l'œuvre d'art selon les spécifications techniques fournies par l'artiste.

